

Entreprise & Expertise

La Lettre d'Option Finance

le point de vue

Le langage comptable n'est pas neutre

par Frédéric Compin, docteur en sciences de gestion, professeur agrégé d'économie et gestion

A la lumière des communiqués de presse et des réflexions à la fois pratiques et académiques, les normes IFRS apparaissent comme l'apothéose comptable visant à l'uniformisation langagière. Il n'en est rien !

Il ne faut pas s'attendre que les normes IFRS jettent les bases d'un langage commun ; une universalité langagière ne peut reposer que sur une perception commune des réalités.

● Dans le cadre d'enquêtes portant sur le langage comptable, enquêtes réalisées auprès de deux communautés distinctes, l'Association francophone de comptabilité (AFC), représentative des enseignants-chercheurs utilisateurs de l'information comptable, et l'Observatoire de la qualité comptable (OQC), regroupant des praticiens, producteurs de données comptables¹, il fut clairement démontré que le cadre psychologique et le contexte sociologique conditionnent l'interprétation des données techniques et arithmétiques.

● En effet, plus de 70 % des praticiens interrogés valident la pertinence des informations comptables délivrées par rapport au marché financier contre seulement 50 % des enseignants-chercheurs.

● Près de 85 % des praticiens considèrent que les informations comptables représentées dans les documents de synthèse et dans l'annexe sont sincères contre moins de 47 % des enseignants-chercheurs.

● Enfin, près de la moitié de l'échantillon interrogé auprès de la communauté des membres de l'OQC considère que le résultat net comptable est un indicateur fiable, plus de 77 % des enseignants-chercheurs pensent le contraire.

Chaque interlocuteur dispose d'une grille de lecture qui lui est propre pour interpréter le cadre «technico-normatif».

Dès lors, il ne faut pas s'attendre à une résolution magique des problèmes de diffusion de l'information comptable tant qu'il n'existera pas une vision commune des valeurs que doivent véhiculer les normes adoptées.

En ce sens, les normes IFRS sont fragiles ; car elles ne sont validées ni par un débat démocratique ni par des normes supranationales, qui auraient été conçues par l'ONU par exemple ■

1 Enquêtes réalisées entre mai 2002 et octobre 2002 auprès de 1 324 membres de l'OQC et de 455 membres de l'AFC. 172 membres de l'OQC et 179 adhérents de l'AFC ont répondu.

sommaire

p. 19 Le point de vue

Par Frédéric Compin

Le langage comptable n'est pas neutre

p. 20 Fiscal

Par CMS Bureau Francis Lefebvre et EY Law

Intégration fiscale : ce que change la loi de finances pour 2004

L'actualité fiscale en bref

L'analyse. Engagements de non-concurrence : des précisions sur les critères de l'actif immobilisé

p. 23 Juridique

Par Landwell & Associés et CMS Bureau Francis Lefebvre

Les apports du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique (la LCEN)

Le report à nouveau ne peut être distribué lors d'une distribution exceptionnelle de réserves

L'actualité juridique en bref

L'analyse. Augmentation des engagements des associés

p. 26 Social

Par Lamy Lexel Avocats Associés

Les cadeaux de fin d'année attribués aux salariés supportent-ils les charges sociales ?

Comment éviter a posteriori les litiges sur le calcul et le montant des commissions ?

L'actualité sociale en bref

L'analyse. Modification de l'horaire de travail : les limites du pouvoir de l'employeur

p. 29 Comptabilité

Par BBA membre d'ATH

Comment comptabiliser les revenus de maintenance dans le cadre d'un contrat «composite» ?

p. 30 Droit européen

Par Gide Loyrette Nouel

L'affaire Bayer consacre la conception restrictive de la notion d'accord

p. 31 Dossier

Par Freshfields Bruckhaus Deringer

Panorama des récentes réformes relatives à la fiscalité immobilière

p. 34 Agenda / Tableau de bord